

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TADOUSSAC
COMTÉ DE SAGUENAY**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL
MUNICIPAL, TENUE LE 29 SEPTEMBRE 2016, À LA SALLE
MUNICIPALE, SITUÉE AU 162 RUE DES JÉSUITES, À
TADOUSSAC**

**Étaient présents : M. Éric Gagnon pro maire
Mme Myriam Therrien, conseillère
M. Martin Desbiens, conseiller
Mme Stéphanie Tremblay, conseillère**

**Madame Marie-Claude Guérin, directrice générale, agissant comme
secrétaire d'assemblée.**

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION, VÉRIFICATION DU QUORUM
ET MOT DU MAIRE (17H00)**

Tous les membres du conseil confirment qu'ils ont été avisés selon les délais.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2016-0308)

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE l'ordre
du jour soit accepté.**

3. INFRASTRUCTURE ET ÉQUIPEMENT

**3.1. TRAVAUX DE RÉNOVATION AU CENTRE DES LOISIRS (CORRECTION
DE RÉOLUTIONS 2016-0121 ET 2016-0058)**

Considérant que lors des travaux de rénovation du centre des loisirs, nous avons constaté les faits suivants :

- présence de filage en aluminium au sous-sol de l'édifice;
- une faiblesse du système électrique due à une mauvaise installation;
- boîtes de jonction hors normes (combinaison aluminium et cuivre) ;
- danger incendie potentiel;

Considérant la recommandation de corriger immédiatement les déficiences par l'entrepreneur Mario Duchesne électrique;

Considérant que l'entrepreneur Mario Duchesne a reçu le mandat selon la résolution (2016-0058) pour effectuer les travaux de mise à niveau de l'éclairage du rez-de-chaussée et installation de séchoir à mains;

Considérant qu'une estimation sommaire fournit par l'entrepreneur au montant de 8990.00\$ a été réajusté suite au constat des travaux pour la correction des déficiences en électricité;

Considérant que le conseil municipal a décidé d'ajouter de l'éclairage encastré à la salle du rez-de-chaussée lors des travaux de rénovation du centre des loisirs;

Considérant que le montant global des contrats octroyés à la firme Mario Duchesne Électrique dépasse le montant de 25 000\$ (gré à gré) mais qu'ils ont été réalisés pour régulariser rapidement un problème majeur en électricité au bâtiment lors des travaux de rénovation de la salle du rez-de-chaussée;

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Desbiens

(Rés. 2016-0309)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac corrige les résolutions suivantes suite à des ajouts et à des travaux imprévus majeurs lors de la rénovation du centre des loisirs de Tadoussac :

RÉSOLUTION 2016-0058 : remplacer le montant des frais pour la mise à niveau de l'éclairage au rez-de-chaussée 9575.00\$ à 12768.00\$ plus taxe.

RÉSOLUTION 2016-0121 : remplacer le montant des frais pour des travaux de remplacement du filage d'aluminium au sous-sol (urgent) 8990.00\$ à 10 000.00\$ plus taxe.

3.2. TROTTOIR RUE DES FORGERONS

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2016-0310)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise la directrice générale à signer le document d'entente avec Mesdames Hélène et Lisette Brisson (lot 4 342 514) pour la réalisation d'un trottoir, rue Forgeron. Que la firme Jean Roy arpenteur et Julie Gonthier-Brazeau notaire soit mandaté au dossier.

3.3. RÉPARATION DU VÉHICULE POUR LE DÉNEIGEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Therrien

(Rés. 2016-0311)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac que la municipalité de Tadoussac autorise un transfert du fond remplacement des véhicules et de l'équipement roulants au montant de 12 000\$ dans le budget d'opération pour payer les frais de réparation pour la machinerie hivernale pour la saison 2016-2017.

Que le conseil autorise un appel d'offre public pour l'acquisition d'un nouveau camion de déneigement pour la saison 2017.

4. QUESTIONS DU PUBLIC

5. CLÔTURE DE LA RÉUNION

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Therrien

(Rés. 2016-0312)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac (17h20)

Éric Gagnon,
Pro Maire

Marie-Claude Guérin,
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Marie-Claude Guérin, directrice générale certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité de Tadoussac.

Marie-Claude Guérin,
Directrice générale

Je, Éric Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.